



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/1/Add.1
2 novembre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 – 20 novembre 2015

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 75^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/1 et, le cas échéant, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 74^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/2.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/3 fournit des informations sur l'état du Fonds, selon les registres du PNUE, au 15 octobre 2015. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 89 641 816 \$US, après avoir pris en compte tous les financements approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 74^e réunion inclusivement ainsi que le rendement de l'épargne du budget de 2014 du Secrétariat d'une valeur de 1 245 943 \$US.

Questions à traiter : Aucune.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, ainsi que des informations sur les billets à ordre et les pays qui ont décidé d'appliquer le mécanisme de taux de change fixe (FERM) durant le triennat 2015-2017, qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/3;
- b) Prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral en totalité et le plus tôt possible; et
- c) Demander au Secrétariat de lui faire rapport à sa 76^e réunion des réponses des pays dont les contributions sont en souffrance depuis une ou plusieurs périodes triennales, comme suite à la décision 74/3b).

5. État des ressources et de la planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/4 présente un résumé des ajustements financiers communiqués par les agences bilatérales et d'exécution et approuvés par le Secrétariat. Le document tient compte du changement de terminologie qui résulte des exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) selon lesquelles les « fonds engagés » sont appelés « obligations/engagements » pour 2014 mais « engagements » par la suite.

Questions à traiter :

- En date du 13 octobre 2015, les ressources disponibles sont insuffisantes pour les approbations soumises à la 75^e réunion.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/4;

- ii) Que le montant net des fonds restitués par les agences d'exécution à la 75^e réunion s'élève à 274 509 \$US, ce qui inclut la restitution de (4 804) \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 89 \$US, par le PNUD ; de 176 513 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 85 \$US, par le PNUE ; de 21 864 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 256 \$US, par l'ONUDI et de 74 889 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 617 \$US par la Banque mondiale;
 - iii) Que le montant net des fonds restitués par les agences bilatérales à la 75^e réunion, en espèces pour des projets achevés, s'élève à 83 218 \$US, ce qui inclut la restitution de 74 213 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 755 \$US par le gouvernement de l'Italie et de 221 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 29 \$US, par le gouvernement de l'Espagne et que le Trésorier fera un suivi de ces restitutions;
 - iv) Que le PNUE détenait des soldes de 97 790 \$US, excluant les coûts d'appui, pour six projets achevés depuis plus de deux ans;
 - v) Que le gouvernement de la France détenait des soldes pour un projet fermé et quatre projets achevés depuis plus de deux ans, pour un total de 378 985 \$US, excluant les coûts d'appui d'agence, qui viendront en déduction sur de futurs projets bilatéraux approuvés pour le gouvernement de la France;
 - vi) Que le gouvernement de l'Allemagne détenait des soldes pour un projet achevé au montant de 1 794 \$US, en soldes non engagés, excluant les coûts d'appui, qui viendront en déduction sur de futurs projets bilatéraux approuvés pour le gouvernement de l'Allemagne;
- b) Demander :
- i) Aux agences bilatérales et d'exécution qui ont des projets achevés depuis plus de deux ans, de restituer les soldes à la 75^e réunion ;
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution de décaisser ou d'annuler les engagements qui ne sont pas nécessaires pour des projets achevés et des projets achevés « par décision » du Comité exécutif afin de restituer les soldes à la 75^e réunion ;
- c) Approuver :
- i) Le transfert des projets d'enquête sur les solutions de remplacement des SAO au niveau national pour la République de Moldavie (MOL/SEV/74/TAS/32) et le Nigeria (NIR/SEV/74/TAS/142), du PNUE au PNUD, au montant de 20 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 800 \$US, et de 65 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 850 \$US, respectivement ; et
 - ii) Le transfert des projets d'enquête sur les solutions de remplacement des SAO au niveau national pour la Namibie (NAM/SEV/74/TAS/22) et le Zimbabwe (ZIM/SEV/74/TAS/50), du PNUE au gouvernement de l'Allemagne, au montant de 70 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 \$US, pour chaque projet ;
- d) Prendre note que le PNUE restituera 3 400 \$US en coûts d'appui d'agence à la 75^e réunion, soit la différence de coûts d'appui d'agence entre le PNUE et le PNUD pour les transferts de projets mentionnés à l'alinéa c) i).

b) Mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'activités de 2015-2017

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/5](#) et [Add.1](#) examine la planification des activités à la lumière des approbations de la 74^e réunion, des demandes soumises à la 75^e réunion et des allocations contenues dans les plans d'activités de 2015-2017. Il traite des décisions prises aux 73^e et 74^e réunions au sujet des plans d'activités de 2015-2017, présente la valeur des activités qui n'ont pas été proposées en 2015 mais qui étaient inscrites dans le plan d'activités de 2015, inclut des options pour s'assurer que la totalité du budget pour la période triennale 2015-2017 soit utilisée et fournit des recommandations aux fins d'examen. L'addendum présente une évaluation des engagements à terme approuvés jusqu'à présent.

Questions à traiter :

- Les approbations de la 74^e réunion et les demandes présentées à la 75^e réunion dépassent, de 23 millions \$US, les allocations prévues dans le plan d'activités, ce qui est dû en grande partie à la présentation de la dernière tranche du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine, d'une valeur de 25,3 millions \$US, coûts d'appui inclus
- Le montant de 28,5 millions \$US pour des activités inscrites dans le plan mais qui n'ont pas été présentées en 2015, pour des phases I et II de PGEH et la préparation de projets
- Des options pour assurer la pleine utilisation du budget de la période triennale 2015-2017, incluant la nécessité de planifier soigneusement les dates et les montants des tranches dans la phase II des plans des PGEH afin d'éviter des propositions tardives, la présentation de plans d'action révisés pour permettre l'approbation de multiples tranches à la même réunion et autoriser la présentation précoce de tranches attendues dans la dernière année de l'exercice triennal 2015-2017.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) De la mise à jour sur la mise en œuvre des plans d'activités de 2015-2017 contenus dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/5](#) ;
 - ii) Que des activités du plan d'activités de 2015 s'élevant à 28 467 046 \$US n'ont pas été soumises à l'approbation de la 75^e réunion, mais que plusieurs d'entre elles ont été incluses dans les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour l'année 2016 ;
- b) En ce qui concerne les mesures visant à la pleine utilisation du budget de l'exercice triennal, conformément à la décision XXVI/10 :
- i) Encourager les agences bilatérales et d'exécution à planifier soigneusement le calendrier et la valeur des tranches figurant dans les accords sur la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour réduire les reports possibles dus à des soumissions tardives ;
 - ii) Noter que les pays visés à l'article 5, pour lesquels plusieurs tranches ont été demandées à la même réunion en raison d'importants retards de mise en œuvre, devraient soumettre des plans d'action révisés tenant compte de la réallocation des tranches en suspens ; et

- iii) Examiner si les tranches de la dernière réunion de l'exercice triennal pourraient être soumises à la première réunion de la dernière année de l'exercice dans le contexte de son examen des liquidités pour les budgets de 2007 et 2017 lors de la première réunion de 2016, conformément aux dispositions de la décision 74/3 d).

c) Retards dans la soumission des tranches

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/6 présente les mesures prises par le Secrétariat suite aux décisions adoptées à la 74^e réunion sur les retards dans la soumission des tranches; une analyse de chacune des tranches qui n'ont pas été soumises à la 75^e réunion; et les raisons pour lesquelles des tranches soumises à la 75^e réunion, ont été retirées par la suite.

Questions à traiter :

- Vingt-quatre activités avec des tranches de phase I de PGEH pour 17 pays, attendues à la 75^e réunion, n'ont pas été présentées
- Neuf des 24 tranches n'avaient pas atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent bien que toutes ces tranches aient aussi d'autres raisons pour les retards dans la présentation
- Les principales raisons des retards incluait : non-présentation des rapports de vérification requis, changements au sein des Bureaux nationaux de l'ozone, incapacité de respecter l'exigence d'un système de quotas, sécurité/instabilité politique, présentation des rapports périodiques et financiers, signature des accords, fonds suffisants provenant des tranches précédentes, approvisionnement, lettres d'endossement et problèmes dans les entreprises
- Cinq tranches concernant deux pays ont été proposées puis retirées pour les raisons suivantes : progrès et décaissement insuffisants pour la tranche approuvée, divergences dans les données et le besoin de rapports de vérification
- Les agences d'exécution concernées ont signalé que la présentation tardive de ces tranches avait une incidence nulle ou peu probable sur la conformité.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Du rapport sur les retards dans la soumission des tranches, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/6;
 - ii) Des informations sur les retards dans la présentation des tranches des accords pluriannuels, présentées par le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale;
 - iii) Que 56 des 79 activités reliées aux tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) attendues, ont été présentées en temps voulu à la 75^e réunion et que cinq de ces tranches ont été retirées après discussion avec le Secrétariat;
 - iv) Que les agences d'exécution concernées ont signalé que les retards dans la présentation des tranches de PGEH attendues à la deuxième réunion de 2015 ont une incidence nulle ou peu probable sur la conformité et que rien n'indique qu'un de ces pays n'a pas respecté le gel de la consommation de HCFC de 2013; et
- b) Demander au Secrétariat d'envoyer des lettres sur les décisions prises au sujet des retards dans la présentation des tranches, aux gouvernements dont la liste figure à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/6.

6. Mise en œuvre du programme

a) Suivi et évaluation

i) Rapport global d'achèvement des projets de 2015

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/7](#) présente un aperçu des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) des accords pluriannuels et dans les RAP individuels reçus jusqu'au 11 septembre 2015. Ce document regroupe les documents contenant les RAP individuels et les RAP des accords pluriannuels présentés à des réunions précédentes et il sera présenté à chaque réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- RAP qui doivent être présentés
- Format du RAP pour les PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du Rapport global d'achèvement des projets contenu dans le document [UNEP/OzL. Pro/ExCom/75/7](#) ;
- b) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution de remettre tous les rapports d'achèvement de projets d'accords pluriannuels et de projets individuels en souffrance indiqués respectivement dans les tableaux 3 et 7 du document [UNEP/OzL. Pro/ExCom/75/7](#) à la 76^e réunion et de fournir les raisons pour lesquelles ces rapports ne sont pas été présentés et un calendrier de remise, dans le cas où ces rapports ne seraient pas remis comme demandé ;
- c) Exhorter les agences de coopération de remplir leur portion des rapports d'achèvement de projet afin que l'agence principale puisse les remettre aux dates prévues ;
- d) Inviter tous les participants à la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des enseignements tirés des rapports d'achèvement de projet lors de la préparation et de la mise en œuvre de futurs projets ;
- e) Approuver le modèle de rapport d'achèvement de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC joint à l'Annexe III au présent document ; et
- f) Demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de développer davantage l'application afin qu'elle permette de consulter les enseignements tirés de tous les rapports d'achèvement de projet examinés par le Comité exécutif, et de faire rapport sur la question à la 76^e réunion.

ii) Rapport sur la base de données des accords pluriannuels (décision 74/6)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/8](#) fournit des suggestions sur les moyens d'améliorer la base de données des accords pluriannuels afin de réduire le fardeau des agences pour la saisie des données et accroître le niveau des informations de base au niveau de l'entreprise, ce qui est fondamental pour le fonctionnement du Fonds multilatéral.

Questions à traiter :

- Examen des suggestions pour améliorer la base de données des accords pluriannuels
 - Suppression des entrées (champs) de données de la base de données des accords pluriannuels contenant des informations qui se retrouvent dans d'autres bases de données du Secrétariat
 - Inclusion de champs supplémentaires pour saisir des données disponibles pertinentes au niveau de l'entreprise
 - Élimination de la composante financière de la section sur la mise en œuvre de la tranche annuelle dans la base de données des accords pluriannuels
- Évaluation des options réalisables pour l'approbation préalable, par le pays concerné, des données qui seront entrées dans la base de données

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels (décision 74/6) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/8;
- b) Examiner les suggestions pour améliorer la base de données des accords pluriannuels présentées aux paragraphes 7 à 10 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/8; et
- c) Prier l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de faire rapport sur l'état de la mise en œuvre de la décision 74/6 au Comité exécutif à sa 76^e réunion.

iii) Étude théorique sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/9 résume les principales conclusions de l'étude théorique sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation qui portait sur un total de 25 projets pour le secteur de la fabrication d'équipements de climatisation, approuvés pour 15 pays et une région.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/9; et
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à appliquer, s'il y a lieu, les résultats et les recommandations de l'étude théorique sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation, lors de la conception et de la mise en œuvre des projets dans ce secteur.

iv) Étude théorique sur l'évaluation des projets de démonstration pilotes sur l'élimination définitive et la destruction des SAO

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/10 résume les principales conclusions de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de démonstration pilotes sur l'élimination définitive et la destruction des SAO pour livrer des informations sur les progrès réalisés dans ce secteur. L'étude

porte sur un total de 15 projets approuvés pour 12 pays, deux régions et un projet mondial, choisis selon le type d'enjeux définis dans les paramètres correspondants.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets pilotes de démonstration sur l'élimination définitive et la destruction des SAO, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/10; et
 - b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à mettre en application, s'il y a lieu, les résultats et les recommandations de l'étude théorique sur l'évaluation des projets pilotes de démonstration sur l'élimination et la destruction des SAO.
- v) Projet de programme de travail de suivi et évaluation**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/11 contient le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2016 aux fins d'examen par le Comité exécutif. Les activités de suivi et évaluation inscrites dans le programme de travail qui ont été proposées s'appuient sur les délibérations du Comité exécutif sur les enjeux de suivi et évaluation lors des réunions précédentes, l'examen des rapports périodiques sur les projets en cours et des rapports d'achèvement de projet; ainsi que sur les discussions entre les agences d'exécution et le Secrétariat.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager l'approbation du programme de travail de suivi et évaluation de 2016, avec un budget de 235 968 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/11.

b) Rapports périodiques au 31 décembre 2014

i) Rapport périodique global

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12 contient un résumé des progrès et des informations financières sur la mise en œuvre des projets et des activités appuyés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2014. Le rapport comprend trois parties et trois annexes : la Partie I résume les progrès de la mise en œuvre pour le Fonds multilatéral dans son ensemble (cumulatif) ; la Partie II résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets en 2014 et la Partie III contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds. L'annexe I contient les données de mise en œuvre des projets, par pays; l'annexe II contient des informations sur la mise en œuvre des PGEH, par pays, en date du 31 décembre 2014 et l'annexe III fournit une analyse des données provenant des rapports périodiques et inclut l'appendice I contenant les projets avec des retards de mise en œuvre et l'appendice II contenant une liste des projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été recommandés.

Questions à traiter :

- Rapports sur les retards dans la mise en œuvre
- Rapports de situation supplémentaires
- Révision des dates d'achèvement de projet sans approbation préalable du Comité exécutif

- Révisions des dates d'achèvement de projet prévues suggérées par les agences bilatérales et d'exécution
- Prolongations pour les dates d'achèvement de projet d'élimination des SAO de l'Iraq et du Yémen
- Annulation possible ou prolongation de la date d'achèvement pour un projet d'assistance technique sur l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle
- Données sur le décaissement dans le chiffrer pluriannuel des rapports annuels périodiques et financiers

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport périodique global du Fonds multilatéral au 31 décembre 2014, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12 ;
 - ii) Avec satisfaction, des efforts déployés par les agences bilatérales et d'exécution pour faire le rapport de leurs activités de 2014 ;
 - iii) Que les agences bilatérales et d'exécution présenteront un rapport à la 76^e réunion sur 13 projets connaissant des retards de mise en œuvre, et sur 69 projets recommandés pour des rapports de situation supplémentaires, figurant respectivement dans les appendices I et II de l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12 ;
- b) Considérer la prolongation des dates d'achèvement approuvées pour :
 - i) Les plans d'élimination nationaux en Iraq, mis en œuvre par le PNUE, et au Yémen, mis en œuvre par le PNUE et l'ONUDI, jusqu'en décembre 2016, car ces pays sont confrontés à des problèmes de mise en œuvre dus à des difficultés politiques et institutionnelles ;
 - ii) Le projet d'élimination du bromure de méthyle à Trinité-et-Tobago (TRI/FUM/49/TAS/19), mis en œuvre par le PNUE, jusqu'en mars 2016 ;
- c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution :
 - i) De communiquer le décaissement de fonds pour des activités en s'assurant que celui-ci a été enregistré dans le cadre de la tranche pour laquelle lesdites activités ont été approuvées et d'éviter de prolonger, sans l'approbation du Comité exécutif, la date d'achèvement prévue et convenue pour les tranches ;
 - ii) D'indiquer les dernières données de décaissement dans le tableau pluriannuel des rapports périodiques et financiers annuels ; et
- d) Encourager les agences bilatérales et d'exécution à aider les pays visés à l'article 5 à achever les activités de préparation de projet pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC dans les meilleurs délais, et au plus tard aux dates d'achèvement prévues actuellement.

ii) Agences bilatérales

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/13](#) contient un résumé des progrès dans la mise en œuvre de toutes les activités bilatérales ainsi que des informations et des observations sur les rapports périodiques individuels pour les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2014, au titre de la coopération bilatérale dans les pays suivants : Australie, République tchèque, France, Allemagne, Italie, Japon et Espagne. Les rapports périodiques d'Israël et du Portugal n'ont pas été reçus.

Questions à traiter :

- Rapports périodiques qui n'ont pas été soumis par Israël et le Portugal

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Avec satisfaction, des rapports périodiques soumis par les gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Espagne, France, Italie, Japon et République tchèque, contenus dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/13](#);
 - ii) Du fait que les agences bilatérales présenteront à la 76^e réunion des rapports sur trois projets ayant des retards de mise en œuvre et sur 10 projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été recommandés, comme il est indiqué respectivement dans les appendices I et II de l'annexe III au rapport périodique global ([UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12](#)); et
- b) Demander aux gouvernements d'Israël et du Portugal de soumettre leurs rapports périodiques à la 76^e réunion.

iii) PNUD

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/14](#) contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par le PNUD jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport périodique du PNUD en date du 31 décembre 2014, contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/14](#) ; et
- ii) Que le PNUD fera rapport à la 76^e réunion sur deux projets avec des retards de mise en œuvre et sur trois projets recommandés pour des rapports de situation supplémentaire, tel qu'indiqué aux appendices I et II respectivement de l'annexe III au rapport périodique global ([UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12](#)).

iv) PNUE

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/15](#) contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par le PNUE jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Rapports périodique et financier pour un accord pluriannuel sur le bromure de méthyle
- Rapports finaux sur deux projets de destruction

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport périodique du PNUE au 31 décembre 2014 tel qu'il figure dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/15](#) ;
 - ii) Que le PNUE fera rapport lors de la 76^e réunion de deux projets présentant des retards de mise en œuvre, et de 27 projets pour lesquels des rapports périodiques supplémentaires sont recommandés, comme indiqué respectivement dans les appendices I et II de l'annexe III du rapport périodique global ([UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12](#)) ;
- b) Demander au PNUE :
 - i) De présenter les rapports périodiques et financiers de l'accord pluriannuel relatif au bromure de méthyle pour le Chili et de restituer les soldes au Fonds lors de la 76^e réunion ;
 - ii) De fournir un rapport final de la 76^e réunion portant sur :
 - a. La destruction des SAO confisquées au Népal ([NEP/DES/59/TAS/27](#)), expliquant dans le détail l'ensemble de l'expérience en cas de vente des crédits ; et
 - b. La démonstration d'une stratégie régionale de gestion et d'élimination des déchets de SAO en Europe et en Asie centrale ([EUR/DES/69/DEM/13](#)).

v) ONUDI

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/16](#) contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Remboursement de soldes pour des projets de démonstration et un accord pluriannuel sur les CFC
- Conditions d'annulation possible pour un projet sur le bromure de méthyle
- Rapport spécifique pour un projet sur les halons

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Du rapport périodique de l'ONUDI en date du 31 décembre 2014, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/16;
 - ii) Que l'ONUDI fera rapport à la 76^e réunion sur 5 projets avec des retards de mise en œuvre et sur 25 projets recommandés pour des rapports de situation supplémentaire, tel qu'indiqué aux appendices I et II respectivement de l'annexe III au rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12);
 - iii) Que des soldes au montant de 170 574 \$US devraient être retournés au Fonds pour le projet de démonstration sur le remplacement des refroidisseurs centrifugaux aux CFC (Croatie, Macédoine, Roumanie, Serbie et Monténégro) (EUR/REF/47/DEM/06);
- b) Envisager l'annulation de l'assistance technique pour l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle dans la fumigation des sols au Mozambique (MOZ/FUM/60/TAS/20) si la formation et les activités de sensibilisation ne sont pas mises en œuvre d'ici le 31 décembre 2015 et demander à l'ONUDI de retourner les soldes à la 76^e réunion;
- c) Fixer de nouvelles dates d'achèvement pour les projets de destruction des SAO en Algérie (ALG/DES/72/DEM/79) juin 2017; Chine (CPR/DES/67/DEM/520) juin 2017; Europe (EUR/DES/69/DEM/14) décembre 2015; Liban (LEB/DES/73/DEM/83) mars 2017; Mexique (MEX/DES/63/DEM/154) avril 2016; Nigeria (NIR/DES/67/DEM/133) mars 2017 et Turquie (TUR/DES/66/DEM/99) juillet 2016;
- d) Demander à l'ONUDI :
- i) De fournir une mise à jour, à la 75^e réunion, sur la situation du projet d'élimination des halons en République islamique d'Iran (IRA/HAL/63/TAS/198) étant donné la date d'achèvement requise de décembre 2015 et sur l'installation d'équipements de recyclage qui implique normalement un minimum d'activités ; et
 - ii) De remettre au Fonds des soldes de 129 810 \$US provenant du plan national d'élimination des CFC en Argentine, après avoir tenu compte de la décision 66/42h).
- vi) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/17 contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par la Banque mondiale jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Remboursement de soldes provenant des composantes annulées, fermées et achevées d'un projet mondial
- Approche pour l'achèvement des tranches et décaissement (examiné aussi dans le rapport global d'achèvement des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12))
- Divergences entre les données du rapport périodique de la Banque mondiale et l'Inventaire des projets approuvés

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport périodique de la Banque mondiale en date du 31 décembre 2014, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/17;
 - ii) Que la Banque mondiale fera rapport à la 76^e réunion sur un projet avec des retards de mise en œuvre qui était déjà classé comme tel en 2013 et sur 4 projets recommandés pour des rapports de situation supplémentaire, tel qu'indiqué aux appendices I et II respectivement de l'annexe III au rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12);
 - iii) Du rapport de la Banque mondiale sur son approche concernant l'établissement des dates d'achèvement prévu et envisager si cette approche devrait être considérée en prenant note qu'elle est en contradiction avec l'accord signé entre le Comité exécutif et les pays respectifs ;

- b) Demander :
 - i) À la Banque mondiale de restituer les fonds provenant des composantes annulées, fermées et achevées du projet mondial de remplacement des refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268), à la 76^e réunion ;
 - ii) À la Banque mondiale de faire un suivi des tranches d'accords pluriannuels dans le rapport périodique annuel quant aux activités contenues dans la proposition, au décaissement pour ces activités, aux dates d'achèvement proposées pour des activités reliées à la tranche ; et de fournir les données les plus récentes des accords pluriannuels dans le chiffrier pluriannuel du rapport périodique, tel qu'exigé par les directives opérationnelles sur les rapports périodiques ; et
 - iii) À la Banque mondiale et au Secrétariat de continuer à résoudre les divergences entre les données du rapport périodique de la Banque mondiale et celles de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat et de faire rapport sur la résolution à la 76^e réunion.

- c) **Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2014**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/18 présente l'évaluation des plans d'activités de 2014 des agences d'exécution à l'aide des indicateurs de rendement adoptés par la décision 41/93, des pondérations révisées adoptées par la décision 47/51 pour toutes les agences, des objectifs adoptés par le Comité exécutif pour les plans d'activités de 2014 (décisions 71/20 à 71/23) et des rapports périodiques et financiers des agences remis à cette réunion. Ce document présente aussi une analyse des tendances pour chacun des neuf indicateurs de rendement utilisés lors des évaluations des années précédentes et les résultats de l'évaluation qualitative du rendement des agences d'exécution en fonction des renseignements transmis par les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone. Il se termine par les observations et recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- L'évaluation quantitative a démontré que toutes les agences ont atteint plus de 86 pour cent de leurs objectifs, à l'exception du PNUE qui a atteint 70 pour cent

- L'analyse des tendances des neuf indicateurs de rendement pour les projets d'investissement n'a révélé aucune amélioration pour la plupart des indicateurs en 2014, par rapport à 2013
- Les objectifs de décaissement de fonds n'ont largement pas été atteints pour les projets ne portant pas sur des investissements
- Les rapports sur les dialogues entre les représentants des Bureaux nationaux de l'ozone et les agences d'exécution concernant les évaluations qui ont reçu des résultats qualitatifs peu satisfaisants

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) De l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution à partir de leurs plans d'activités de 2014, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/18;
 - ii) Du fait que l'évaluation quantitative de l'efficacité de toutes les agences d'exécution pour 2014 est supérieure à 70 sur une échelle de 100;
 - iii) Que l'efficacité de l'analyse des tendances ne s'est pas améliorée en 2014 par rapport à celle de 2013, en prenant note que l'efficacité des indicateurs comme « SAO à éliminer », « SAO éliminées », « émissions nettes attribuables aux retards » et « fonds décaissés pour des projets ne portant pas sur des investissements » pourrait s'améliorer par un établissement plus minutieux des objectifs;
- b) Demander aux agences d'exécution suivantes de présenter à la 75^e réunion un rapport sur leurs discussions ouvertes et constructives avec leurs Unités nationales d'ozone (UNO) respectives, comme suit :
 - i) PNUD, pour les évaluations de l'efficacité qualitative du Belize en ce qui a trait à la livraison des services dans les délais appropriés;
 - ii) PNUE, pour les évaluations de l'efficacité qualitative de la République centrafricaine en ce qui a trait à l'utilisation des fonds pour la formation, l'acquisition d'équipements, le respect des attentes des parties intéressées, la formation ou les conseils techniques, et la qualité de la formation et de la conception; et du Panama, en ce qui a trait à la participation de l'UNO au développement et à la mise en œuvre du projet, au respect des attentes des parties intéressées, et aux conseils lors de difficultés techniques; et
 - iii) ONUDI pour les évaluations de l'efficacité qualitative de Bahreïn en ce qui a trait à la livraison dans les délais prescrits, les conseils en matière de technologie, et l'optimisation des ressources; de l'Égypte, en ce qui a trait à la livraison dans les délais prescrits et la réponse à l'Unité nationale d'ozone; de l'Iraq, en ce qui a trait aux cotes insatisfaisantes pour toutes les catégories; et de Sierra Leone, en ce qui a trait à l'explication du plan de travail, à la participation de l'UNO dans l'identification, au développement et à la mise en œuvre des projets.
- d) Données sur les programmes de pays et perspectives de conformité**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/19 contient des informations sur la situation et les perspectives de conformité des pays visés à l'article 5 (Partie I) ; traite des pays visés à l'article 5

qui sont assujettis aux décisions des Parties sur la conformité (Partie II) ; et contient une analyse des données sur la mise en œuvre des programmes de pays pour les HCFC (Partie III).

Questions à traiter :

Pour la Partie I : Situation et perspectives de conformité des pays visés l'article 5

- Le Soudan du Sud n'a pas instauré de système d'autorisation
- La Mauritanie n'a pas inclus les mesures accélérées de réglementation des HCFC adoptées en 2007 dans son système d'autorisation et de quotas
- Le Burundi n'a pas été en mesure de finaliser son système officiel de quotas

Pour la Partie II : Pays visés à l'article 5, assujettis à des décisions sur la conformité

- La consommation de HCFC du Guatemala pour 2013 dépassait sa consommation de référence et sa consommation de 2014 dépassait le plan d'action de retour à la conformité, approuvé par la Réunion des Parties en 2013 (décision XXVI/16)
- La consommation de HCFC de la Libye pour 2013 et 2014 dépassait sa consommation de référence mais un plan d'action a été présenté à la Réunion des Parties par l'intermédiaire du Comité d'application qui prévoit le retour à la conformité en 2018

Pour la Partie III : Données sur la mise en œuvre des programmes de pays pour les HCFC

- Présentation précoce et en temps voulu des données des rapports sur les programmes de pays pour la préparation du document sur les données des programmes de pays et les perspectives de conformité à remettre à la première réunion de l'année
- Divergences entre les données des rapports sur les programmes de pays et les données déclarées en vertu de l'article 7
- Mise à jour du format du rapport sur les programmes de pays afin de rationaliser le système de déclaration des données qui retire des informations qui ne sont plus nécessaires, incluant des informations sur les prix de l'énergie, des solutions de remplacement des HCFC et les prix lorsqu'ils sont disponibles

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note:
 - i) Du document sur les données des programmes de pays et les perspectives en matière de conformité, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/19;
 - ii) Que 100 pays (sur les 125 qui ont remis des données) ont soumis les données de 2014 en utilisant le système en ligne;

- b) Demander:
- i) Au PNUE de continuer à assister le gouvernement du Soudan du Sud dans la mise en place de son système d'autorisation et le gouvernement de la Mauritanie pour amender son système d'autorisation afin d'inclure les mesures accélérées de réglementation pour les HCFC, et le gouvernement du Burundi à apporter la touche finale au système officiel de quota des HCFC, et d'en rendre compte à la 76^e réunion;
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'aider les pays visés à l'Article 5 à résoudre les divergences entre les données des rapports des programmes de pays et les données des rapports remis en vertu de l'article 7;
 - iii) Au Secrétariat d'envoyer aux gouvernements des pays en retard dans la soumission des rapports sur les programmes de pays de 2014, une lettre pour les inviter instamment à soumettre ces rapports dès que possible, en notant que sans ces rapports, le Secrétariat ne pourra pas réaliser les analyses pertinentes des niveaux de consommation et de production de SAO; et
- c) D'approuver la forme de présentation révisée des rapports sur les données de programmes de pays présentée dans l'Annexe III au présent document, et à charger le Secrétariat à mettre la touche finale au manuel, en notant que les rapports sur les données des programmes de pays devraient être soumis au Secrétariat en utilisant la présentation révisée à compter de 2017.
- e) **Rapport sur les projets comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20 comprend cinq parties concernant des projets et des activités pour lesquels des rapports spécifiques ont été demandés lors de réunions précédentes. La Partie I porte sur les rapports d'audit financier pour les secteurs des halons, de la production de CFC, des mousses, de l'agent de transformation II, des solvants et de l'entretien à base de CFC dans la réfrigération en Chine; la Partie II porte sur le projet d'élimination accélérée de la production de CFC en Inde et l'élimination de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone en Inde (CTC); la Partie III sur l'utilisation temporaire d'une technologie à fort potentiel de réchauffement de la planète (PRG) par des entreprises qui s'étaient reconverties à une technologie à faible PRG; la Partie IV sur les options à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures dans la fabrication des mousses de polyuréthane (Évaluation en vue de l'application à des projets du Fonds multilatéral en Égypte) et la Partie V concerne l'audit du Programme d'aide à la conformité par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies.

Partie I: Rapports d'audit financier pour les secteurs des halons, de la production de CFC, des mousses, de l'agent de transformation II, des solvants et de l'entretien à base de CFC dans la réfrigération en Chine

Questions à traiter : Aucune.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec satisfaction des rapports d'audit financier, des plans d'action et des rapports périodiques fournis pour les secteurs de la production de CFC, des halons, des mousses de polyuréthane, de l'agent de transformation II, de l'entretien dans la réfrigération et des solvants en Chine, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20 et

- b) Encourager le gouvernement de la Chine à recueillir, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la récupération des halons dans le cadre de sa collecte d'informations sur la récupération des CFC lors de ses visites dans les centres de démantèlement de navires.

Partie II : Projet d'élimination accélérée de la production de CFC en Inde et élimination de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone (CTC) en Inde

Questions à traiter :

- Achèvement du plan d'action pour le projet d'élimination accélérée de la production de CFC en Inde d'ici fin 2016, à mettre en œuvre par le PNUD avec un solde de financement auprès de la Banque mondiale et approbation de l'accord révisé associé
- Achèvement du plan d'action pour l'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde d'ici fin 2016 par le PNUD et le Japon avec un solde disponible auprès de la Banque mondiale et du Japon

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Au sujet du projet d'élimination accélérée de la production de CFC en Inde :
- i) Prendre note du remboursement par la Banque mondiale d'un montant de 1 057 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 79 275 \$US, associé au solde de financement du projet d'élimination accélérée de la production de CFC en Inde, à la 75^e réunion ;
 - ii) Approuver le plan d'action pour les activités restantes, associées au projet d'élimination accélérée de la production de CFC, au montant de 1 057 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 79 275 \$US pour le PNUD, avec une date d'achèvement révisée pour fin 2016, en prenant note que tous fonds résiduels seraient retournés au Fonds multilatéral à la première réunion du Comité exécutif en 2017 ;
 - iii) Approuver l'Accord révisé entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif pour l'élimination accélérée de la production de CFC afin d'inclure le PNUD comme agence d'exécution supplémentaire, contenu à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20 ;
 - iv) Demander à la Banque mondiale et au PNUD de remettre le rapport d'achèvement de projet pour le projet d'élimination accélérée de la production de CFC à la dernière réunion du Comité exécutif en 2017 ;
- b) Au sujet de l'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde
- i) Prendre note du remboursement par la Banque mondiale d'un montant de 750 093 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 56 257 \$US, associé au solde de l'élimination de la consommation et de la production de CTC, à la 75^e réunion ;
 - ii) Approuver le plan d'action pour les activités restantes associées à l'élimination de la consommation et de la production de CTC, au montant de 750 093 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 56 257 \$US pour le PNUD, avec une date d'achèvement révisée pour fin 2016, en prenant note que tous fonds résiduels détenus par le gouvernement du Japon et le PNUD seraient retournés au Fonds multilatéral à la première réunion du Comité exécutif en 2017 ;

- iii) Approuver l'Accord révisé entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif pour l'élimination de la consommation et de la production de CTC afin d'inclure le PNUD comme agence d'exécution supplémentaire, contenu à l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20 ; et
- iv) Demander à la Banque mondiale, en collaboration avec les gouvernements de la France, de l'Allemagne et du Japon, ainsi qu'au PNUE et à l'ONUDI, à titre d'agences d'exécution de coopération, de remettre le rapport d'achèvement de projet sur l'élimination de la consommation et de la production de CTC à la dernière réunion du Comité exécutif en 2017.

Partie III : Utilisation temporaire d'une technologie à fort potentiel de réchauffement de la planète (PRG) par des entreprises qui s'étaient reconverties à une technologie à faible PRG

Questions à traiter :

- Mises à jour du PNUD sur l'état de la reconversion en République dominicaine et à El Salvador, des pays dont les entreprises ont utilisé temporairement une technologie à fort PRG, conformément à la décision 74/41 c).

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec satisfaction du rapport soumis par le PNUD ainsi que des efforts pour faciliter la disponibilité intérieure de formulations de polyols prémélangés à faible PRG, en République dominicaine et au El Salvador ;
- b) Prendre note que l'approvisionnement en polyols prémélangés à faible PRG pour les entreprises de mousses au El Salvador est assuré et que le gouvernement de El Salvador serait en mesure d'achever la reconversion dans le secteur des mousses, avec des solutions de remplacement à faible PRG, tel que prévu; et
- c) Demander au PNUD de continuer d'assister le gouvernement de la République dominicaine pour assurer la fourniture d'une technologie de remplacement à faible PRG et de remettre un rapport sur l'état de la reconversion de l'entreprise dans le secteur des mousses, conformément à la décision 74/41 c).

Partie IV : Options à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures dans la fabrication des mousses de polyuréthane. Évaluation en vue de l'application à des projets du Fonds multilatéral en Égypte

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec satisfaction du rapport final complémentaire sur les « Options à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures dans la fabrication des mousses de polyuréthane. Évaluation en vue de l'application à des projets du Fonds multilatéral », contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20, présenté par le PNUD ; et
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de partager le rapport d'évaluation du PNUD sur les « Options à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures dans la fabrication des mousses de polyuréthane. Une évaluation pour application dans les projets du Fonds

multilatéral », ainsi que les informations sur d'autres solutions de remplacement lorsqu'elles assistent des pays visés à l'article 5 dans la préparation de projets visant l'élimination du HCFC-141b dans des applications de mousses de polyurethane.

Partie V : Audit du Programme d'aide à la conformité par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies

Questions à traiter : Aucune.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations 1,3,4 et 7 de mai 2014, émises par le Bureau des services de contrôle interne du Service OzonAction du PNUE, remis par le PNUE conformément aux décisions 73/53b) et 74/10.

7. Plans d'activités de 2016-2018

a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom 75/21 contient une analyse des plans d'activités présentés par les agences bilatérales et d'exécution à la 75^e réunion. Il traite de l'affectation des ressources, des activités requises pour la conformité, y compris les créneaux pour des projets de démonstration sur des alternatives à faible PRG et des études de faisabilité, des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO et des coûts usuels et propose des rajustements fondés sur les décisions existantes du Comité exécutif. Il traite aussi des rajustements fondés les décisions du Comité exécutif, des activités du plan de 2015 qui n'ont pas été approuvées à la 75^e réunion, de la surbudgétisation et des questions d'orientation dans les plans d'activités des agences.

Questions à traiter :

- Surprogrammation d'activités pour les années 2016-2018
- Décider
 - De rajuster le plan d'activités tel que proposé par le Secrétariat à partir de directives précédentes sur la planification des activités
 - De rajuster davantage le plan d'activités en fonction :
 - En fonction des discussions lors de la réunion du Comité exécutif
 - En ajoutant les activités reportées au-delà de la 75^e réunion et qui étaient inscrites dans le plan d'activités de 2015, le cas échéant
 - En ajoutant des activités de phase II de PGEH pour les pays qui ne sont pas inclus dans les plans d'activités des agences
 - En examinant l'incidence du financement de tranches futures d'accords pluriannuels qui n'ont pas encore été approuvés, selon les décisions 74/3 c) et d)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2016-2018, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/21;
- b) Décider s'il convient de :
 - i) Rajuster le plan d'activités, tel que proposé par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/21;

- ii) Rajuster davantage le plan d'activités durant les délibérations du Comité exécutif et/ou la présentation de leurs plans d'activités par les agences bilatérales et d'exécution, par l'ajout de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'activités de renforcement des institutions qui figuraient dans le plan d'activités de 2015 et qui ont été reportées au plan d'activités de 2016 lors de la 75^e réunion;
 - c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inscrire dans leurs plans d'activités la phase II des activités des PGEH pour le Costa Rica, Cuba, El Salvador, le Ghana, la Géorgie, le Kenya, le Lesotho, le Liberia, Sao Tome et Principe, le Soudan du Sud, la République arabe syrienne, Trinidad et Tobago et le Zimbabwe;
 - d) Examiner dans quelle mesure le financement des tranches d'accords pluriannuels dans les années futures pourrait avoir un impact sur l'affectation des ressources compte tenu de la décision 74/3 c) et d); et
 - e) Endosser le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2016-2018, tel que rajusté par le Secrétariat [et le Comité exécutif] tout en prenant note que cet endossement ne signifie aucunement l'approbation des projets identifiés dans ce plan, ni de leurs niveaux de financement ou de leurs tonnages.
- b) Plans d'activités des agences bilatérales et agences d'exécution**

i) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/22 contient les plans d'activités pour les agences bilatérales, présentés à la 75^e réunion. Les gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie ont présenté des plans d'activités pour les années 2016-2018.

Questions à traiter :

- Rajustements proposés par le Secrétariat qui entraîneraient encore probablement le dépassement par l'Allemagne du 20 pour cent de ses contributions pour la période de reconstitution (2015-2017)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2016-2018 soumis par l'Allemagne et l'Italie dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/22; et
- b) Etudier les éléments de l'Allemagne pour la phase II des plans de gestion d'élimination des HCFC, à la lumière des financements restants dont le pays dispose, en notant que les approbations pour le triennat 2015-2017 ne devraient pas dépasser 2 626 791 \$US, et que les approbations de principe pour les exercices 2018-2020 ne devraient pas dépasser 8 166 569 \$US.

ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/23 présente un sommaire des activités prévues par le PNUD pour l'élimination des SAO durant la période 2016-2018 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat en fonction de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par le PNUD et les indicateurs de rendement du plan d'activités du PNUD.

Questions à traiter :

- Cinq questions d'orientation :
 - Permettre aux pays de présenter des phases II de PGEH qui vont au-delà de l'objectif d'élimination de 2020
 - Une priorité au secteur de fabrication des climatiseurs résidentiels
 - La pratique du Comité exécutif d'exiger un minimum de 10 pour cent du financement total pour la dernière année de n'importe quel PGEH
 - Croissance de la consommation de HCFC en 2010
 - Flexibilité pour l'utilisation de l'admissibilité au financement résiduel pour le HCFC-141b afin d'augmenter le financement pour l'élimination du HCFC-22

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUD pour 2016-2018 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/23 et
- b) Approuver les indicateurs de performance du PNUD figurant dans le Tableau 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/23.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/24 présente un sommaire des activités prévues par le PNUE pour l'élimination des SAO durant la période 2016-2018 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat en fonction de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs de rendement du plan d'activités du PNUE et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le PNUE n'a soulevé aucune question d'orientation dans son plan d'activités.

Questions à traiter :

- Le projet PRAHA inscrit dans le plan d'activités du PNUE pourrait-il être considéré comme un projet de démonstration selon la décision 72/40 ou bien comme un projet d'assistance technique autonome selon la note de synthèse incluse dans le plan d'activités du PNUE

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUE pour 2016-2018 comme présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/24; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE qui figurent aux tableaux 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/24.

iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/25 présente un sommaire des activités prévues par l'ONUDI pour l'élimination des SAO durant la période 2016-2018 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat en fonction de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi une question d'orientation soulevée par l'ONUDI au sujet de l'élimination d'une chaîne de production de HCFC, utilisée auparavant pour produire des CFC (usine mixte) ainsi que les

indicateurs de rendement du plan d'activités de l'ONUDI et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour 2016-2018, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/25 ; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI, présentés dans le tableau 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/25.

v) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/26 présente un sommaire des activités prévues par la Banque mondiale pour l'élimination des SAO durant la période 2016-2018 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat en fonction de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par la Banque mondiale au sujet de l'élimination de chaînes de production utilisées auparavant pour produire des CFC (usine mixte) ainsi que les indicateurs de rendement du plan d'activités de la Banque et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Modification d'un indicateur de rendement pour l'élimination des SAO

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2016-2018 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/26; et
- b) Approuver les indicateurs de performance relatifs à la Banque mondiale tels que présentés au tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/26.

8. Propositions de projets

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27 comprend quatre sections : une analyse du nombre de projets et d'activités proposés par les agences bilatérales et d'exécution à la 75^e réunion ; les questions recensées durant le processus d'examen des projets ; les projets de démonstration des technologies à faible PRG et les études de faisabilité sur le refroidissement urbain conformément à la décision 72/40 ; les projets et activités présentés pour approbation globale et les projets d'investissement proposés pour examen individuel. Ce document informe aussi le Comité exécutif sur l'examen des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions et des demandes de financement de préparation de projet pour la phase II des PGEH, présentées à la 75^e réunion ainsi que les projets et activités proposés à la 75^e réunion mais retirés par la suite. Les projets d'investissement recommandés pour examen individuel sont inclus dans le tableau qui figure au point 8 f) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Incertitude quant aux coûts différentiels d'exécution dans le secteur des mousses (paragraphe 9 à 12 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27)
- Rapports de vérification de la conformité des pays à faible volume de consommation (PFV) par rapport à leur accord de PGEH en 2014 (paragraphe 13 à 15 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27)
- Projets de démonstration des technologies à faible PRG et études de faisabilité sur le refroidissement urbain, conformément à la décision 72/40 (paragraphe 16 à 27 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27)

Incertitude quant aux coûts différentiels d'exécution dans le secteur des mousses

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager demander au Secrétariat de préparer un document sur le calcul des différentiels d'exécution pour le secteur des mousses, aux fins d'examen à la 76^e réunion.

Projets de démonstration des technologies à faible PRG et études de faisabilité sur le refroidissement urbain, conformément à la décision 72/40

Les paragraphes 16 à 27 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27 traitent de neuf demandes de financement de projets de démonstration pleinement élaborés sur les technologies à faible PRG dans sept pays, d'une demande de financement pour la préparation d'un projet de démonstration et d'un concept pour un projet régional qui n'a pas fait l'objet de demande de fonds préparatoires.

Questions à traiter :

- Sélection les propositions qui respectent le mieux les critères établis par la décision 72/40

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'évaluation des propositions de projets de démonstration sur les solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète soumise dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27, afin de choisir les projets de démonstration sur les solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète à mettre en œuvre dans le respect du niveau de financement établi dans la décision 72/40.

Approbation globale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et activités soumis aux fins d'approbation globale aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe [] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions jointes aux projets par le Comité exécutif ; et prendre note que l'accord avec le gouvernement de l'Angola a été mis à jour pour refléter la prolongation de la phase I du PGEH de 2015 à 2016 et avec celui de la Côte d'Ivoire pour refléter la modification des coûts d'appui d'agence en raison du nouveau régime de coûts administratifs ; et
- b) Décider de l'approbation globale des projets reliés au renouvellement du renforcement des institutions, incluant l'approbation des observations à transmettre aux gouvernements bénéficiaires qui figurent à l'Annexe [] au rapport final.

b) Coopération bilatérale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/28](#) fournit un aperçu des 18 demandes des agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation selon le niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2015. Il renvoie aux documents pertinents qui incluent une discussion sur les demandes bilatérales. Des enquêtes nationales sur les SAO pour trois pays, des rapports de vérification sur la mise en œuvre de la phase I des PGEH pour trois pays et sur la préparation de la phase II pour un pays ont été recommandés pour approbation globale.

Questions à traiter :

- Préparation de projet pour un projet de démonstration sur la performance de technologies à faible PRG dans des applications de climatisation dans les États fédérés de Micronésie, présenté par le Japon

États fédérés de Micronésie : Préparation de projet pour un projet de démonstration sur la performance de technologies à faible PRG dans des applications de climatisation

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Examiner la demande de préparation de projet de démonstration pour passer de frigorigènes à fort PRG à des frigorigènes à faible PRG pour le secteur de la climatisation dans les États fédérés de Micronésie, dans le cadre de sa discussion sur les propositions supplémentaires de préparation de projets de démonstration sur les technologies à faible PRG dans le secteur de la fabrication des climatiseurs (décision 74/21 d) tel que décrit dans le document sur Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom75/27); et
- b) Envisager l'approbation de la demande de préparation de projet mentionnée à l'alinéa a) ci-dessus, au montant de 41 013 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 332 \$US pour le gouvernement du Japon.

Recommandation générale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts des projets des agences bilatérales, approuvés à la 75^e réunion, comme suit:

- a) XX \$US (incluant les frais) du solde de la contribution bilatérale de la France pour 2015;
 - b) XX \$US (incluant les frais) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2015-2017;
 - c) XX \$US (incluant les frais) du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2015; et
 - d) XX \$US (incluant les frais) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2015.
- c) Amendements aux programmes de travail de 2015**

i) PNUD

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/29](#) contient 18 activités présentées par le PNUD, incluant sept demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, une demande de

préparation de projet supplémentaire pour la phase II de PGEH, neuf demandes d'assistance technique pour la préparation des rapports de vérification, 27 demandes d'assistance technique pour la préparation des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, pour approbation globale et qui sont examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/30 contient 59 activités présentées par le PNUE, incluant vingt-deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, une demande de préparation de projet supplémentaire pour la phase II de PGEH, 9 demandes d'assistance technique pour la préparation des rapports de vérification, 27 demandes d'assistance technique pour la préparation des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, pour approbation globale et qui sont examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. Il contient aussi une demande d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO et 2 demandes d'assistance technique pour des études de faisabilité sur le refroidissement urbain, présentées aux fins d'examen individuel.

Assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO

Questions à traiter :

- Demande d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO pour l'Arabie saoudite, en raison du niveau de financement élevé de la demande

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager approuver la demande de financement pour la préparation d'une enquête nationale sur les solutions de remplacement des SAO pour l'Arabie saoudite, au montant de 270 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 35 100 \$US.

Assistance technique pour les études de faisabilité

Questions à traiter :

- Demandes d'assistance technique pour des études de faisabilité sur le refroidissement urbain en Égypte et au Koweït, conformément à la décision 72/40

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Examiner les études de faisabilité visant l'élaboration d'un modèle économique de refroidissement urbain en Égypte et l'analyse comparative de trois technologies de type différent pour la climatisation centrale au Koweït, tels que décrits ci-dessus et dans le document sur l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27), dans le contexte des discussions sur les propositions de projets de démonstration pour les solutions de remplacement des HCFC avec faible potentiel de réchauffement de la planète; et
- b) Approuver la composante du PNUE pour les études de faisabilité mentionnées à l'alinéa a), au montant de 27 223 \$US pour chaque étude, plus des coûts d'appui d'agence de 3 539 \$US, au cas où le Comité exécutif sélectionnerait de telles études.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/31 contient 11 activités présentées par l'ONUDI, incluant deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, deux demandes d'assistance technique pour la préparation des rapports de vérification, cinq demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, deux demandes de préparation de projet pour la phase II de PGEH pour approbation globale et qui sont examinées au point 8 a) de l'ordre du jour. Il contient aussi deux demandes d'assistance technique pour des études de faisabilité sur le refroidissement urbain, présentées aux fins d'examen individuel.

Questions à traiter :

- Demande d'assistance technique pour deux études sur la faisabilité du refroidissement urbain en Égypte et au Koweït, conformément à la décision 72/40

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Examiner les études de faisabilité en vue de l'élaboration d'un modèle économique de refroidissement urbain en Égypte, et l'analyse comparative de trois technologies de nature différente pour la climatisation centrale au Koweït, telles que décrites ci-dessus et dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/75/27), dans le contexte de ses discussions sur les propositions de projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète ;
- b) Approuver le volet de l'ONUDI relatif aux études de faisabilité mentionné au sous-paragraphe a) ci-dessus, d'un montant de 63 521 \$US chacune, plus 5 717 \$US de coûts d'appui d'agence, si le Comité exécutif approuve ces études.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/32 contient cinq activités présentées par la Banque mondiale, deux demandes de préparation de projet supplémentaire pour une phase II de PGEH et deux demandes d'assistance technique pour la préparation d'une enquête nationale sur les solutions de remplacement des SAO, pour approbation globale ainsi qu'une demande de préparation de projet pour la phase II du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) aux fins d'examen individuel.

Questions à traiter :

- Demande de préparation de projet pour la phase II du PGEPH de la Chine

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Conformément aux décisions 71/23 b) et c) et 73/27 c) ii) a., approuver la demande pour la préparation de projet de la phase II du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) de la Chine, au niveau de financement de 254 650 \$US, plus des coûts d'appui de 17 825 \$US pour la Banque mondiale, en prenant note que le gouvernement de la Chine pourrait présenter la phase II du PGEPH en 2016 en même temps qu'une demande de financement pour l'approbation de la première tranche de la phase II, aussi en 2016.

d) Budget du programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE pour l'année 2016

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/33Rev.1](#) contient le Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE pour l'année 2016. La présentation inclut le rapport périodique du PAC pour 2015, l'utilisation du budget en 2014, un sommaire du PAC proposé pour 2016 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Endossement de la stratégie triennale à horizon mobile pour le PAC du PNUE pour la période 2016-2018

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le budget du programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2016 du PNUE, s'élevant à 9 540 000 \$US, plus des coûts d'appuis d'agence de 8 pour cent, soit 763 200 \$US, figurant à l'annexe I du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/33](#);
- b) Envisager d'entériner la stratégie triennale à horizon mobile proposée par le PNUE pour son PAC et les démarches qui y figurent;
- b) Demander au PNUE de continuer à soumettre chaque année un programme de travail et un budget pour le PAC, notamment:
 - i) En incluant des informations détaillées sur les quatre nouvelles activités dans le programme de travail de 2016 qui seront financées par les fonds généraux jusqu'à ce qu'elles soient achevées;
 - ii) En élargissant la priorisation de financement entre les dépenses budgétaires du PAC pour tenir compte de l'évolution des priorités et en donnant des détails sur les réattributions des fonds dans son budget, conformément aux décisions 47/24 et 50/26; et
 - iii) En rendant compte des niveaux des postes actuels et en informant le Comité exécutif de toutes modifications qui y seront apportées, notamment concernant toute augmentation des crédits budgétaires.

e) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2016

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/34](#) contient des informations sur les coûts administratifs réels pour la période 2011-2014 et les coûts estimés pour 2015, avec les budgets approuvés associés. Il contient aussi des demandes pour les coûts de base proposés pour 2016 et une évaluation de la mesure dans laquelle les ressources disponibles pour la totalité des coûts administratifs en 2016 pourront couvrir les coûts anticipés en 2016.

Questions à traiter :

- Demandes d'approbation des coûts de base pour le PNUD et l'ONUDI, avec une augmentation de 0,7 pour cent par rapport au budget de 2015, conformément à la décision 67/15, et pour la Banque mondiale au même niveau que celui approuvé pour 2015.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/34;
 - ii) Avec satisfaction que les coûts de base de la Banque mondiale étaient de niveau inférieurs aux sommes budgétées et que la Banque retournerait les soldes non utilisés;
- b) Envisager d'approuver ou non les budgets des coûts de base proposés de 2 040 715 \$US pour le PNUD, 2 040 715 \$US pour l'ONUDI et 1 725 000 \$US pour la Banque mondiale;
- c) Prendre en considération les mesures suivantes dans le cahier de charges de l'examen du régime de coûts administratifs et son budget de financement des coûts de base (décision 73/62 d)) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/79) :
- i) Pour le PNUD : Ajouter un poste budgétaire dans la section administrative du modèle de rapport du budget des coûts de base afin de déclarer ces coûts sans l'ajout d'un poste de rajustement; et
 - ii) Pour l'ONUDI : Utiliser un système de comptabilité analytique pour les dépenses de base et les coûts administratifs lors des futurs rapports.

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27 contient une liste de projets recommandés pour examen individuel (voir tableau ci-dessous). Cent-vingt-trois projets et activités ont été recommandés pour approbation globale et examinés au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Chacun des projets contenus dans le tableau ci-dessous devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet des pays indiqués dans le tableau. Le tableau comprend aussi une section sur les projets de démonstration des technologies à faible PRG dont la liste figure au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/27.

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions
Projets de démonstration des technologies à faible PRG				
Plusieurs	Projets de démonstration à faible PRG	Plusieurs	Tableau 1 ci-dessus	Projets de démonstration à sélectionner à partir de l'évaluation présentée ci-dessus
PGEH phase II				
Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II –première tranche	PNUD/ONUDI/Allemagne	75/40	En attente des coûts approuvés pour le projet
Colombie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II –première tranche	PNUD/PNUE/Allemagne	75/42	Toutes les questions techniques et d'investissement initial sont approuvées mais les coûts d'exploitation pour des formulations réduites en HFO sont incertains; interdiction complète du HCFC-141b est proposée alors qu'il reste une

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions
				consommation admissible; élimination accélérée pour les pays qui ne sont pas des PFV
Guyane	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II –première tranche	PNUE/PNUD	75/47	Toutes les questions techniques et de coûts sont approuvées; phase II du PGEH
Liban	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II –première tranche	PNUD	75/52	Toutes les questions techniques et de coûts sont approuvées; élimination accélérée pour les pays qui ne sont pas des PFV
Oman	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II –première tranche	ONUDI/PNUE	75/61	Toutes les questions techniques et de coûts sont approuvées; interdiction du HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés retardée
Soudan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II –première tranche	UNIDO	75/67	Toutes les questions techniques et de coûts sont approuvées; phase II du PGEH
PGEH phase I				
Botswana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –première tranche	PNUE/ONUDI	75/39	Toutes les questions techniques et de coûts sont approuvées; phase I du PGEH
Libye	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –première tranche	ONUDI	75/53	Toutes les questions techniques et de coûts sont approuvées; phase I du PGEH; risque de non-conformité au Protocole dans l'attente de l'approbation du plan d'action à la 27e Réunion des Parties
Demande de tranche de PGEH				
Bahreïn	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –deuxième tranche	PNUE/ONUDI	75/37	Décaissement inférieur à 20 pour cent
Bolivia (État plurinational de)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	ONUDI	75/38	Divergences dans les données; accord révisé à la suite du changement d'agence d'exécution à la 74e réunion
Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –cinquième et dernière tranche	PNUD/Allemagne	75/40	Remboursement de fonds provenant d'entreprises non admissibles
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –cinquième et dernière tranche	PNUD/ONUDI/Banque mondiale/Allemagne	75/41	Mousses PU et XPS, climatisation résidentielle, réfrigération industrielle et commerciale supérieurs à 5 millions \$US
République populaire démocratique de Corée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –deuxième tranche	ONUDI/PNUE	75/44	Transfert de la composante du PNUE à l'ONUDI
Guatemala	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	ONUDI/PNUE	75/46	Non-conformité pour la consommation de HCFC en 2013
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	PNUD/ONUDI/Banque mondiale/Australie	75/49	Remboursement potentiel de fonds et accord potentiellement révisé; conversion à des solutions de remplacement à fort PRG

Pays	Projet	Agence	ExCom	Questions
Jordanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –deuxième tranche	ONUDI/Banque mondiale/	75/50	Accord révisé suite à une faillite et remboursement des fonds associés à la deuxième tranche de la phase I
Malaisie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	PNUD	75/54	Retrait d'un projet d'assistance technique
Maldives	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	PNUE/PNUD	75/55	Utilisation d'une solution de remplacement à PRG élevé pour la reconversion dans le secteur des pêches
Pérou	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –deuxième tranche	PNUD/PNUE	75/62	Plan de travail révisé pour la deuxième tranche et les suivantes de la phase I
Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	ONUDI/PNUE	75/64	Absence d'accord signé pour les activités du secteur de ; dédouanement des équipements
Venezuela (République bolivarienne du)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –quatrième et dernière tranche	ONUDI/PNUE	75/73	Transfert de la composante du PNUE à l'ONUDI
Viet Nam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I –troisième tranche	Banque mondiale	75/74	Faillite d'entreprise et remplacement possible; remboursement potentiel des fonds ou accord révisé

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : examiner l'éventuelle approbation de chacun des projets mentionnés dans le tableau ci-dessus en s'appuyant sur les informations communiquées dans le document de proposition de projet correspondant, y compris les observations du Secrétariat, et sur toutes informations fournies lors de la réunion par le Secrétariat ou les agences bilatérales et/ou d'exécution concernées.

9. **Modèle des projets d'accord de la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 73/33 c))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/76 présente un modèle révisé d'accord pour la phase II des PGEH, inclus dans une annexe au document.

Questions à traiter :

- Modifications proposées du texte et ajouts

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- Prendre note du modèle de projet d'accord pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) figurant au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/76; et
- Approuver le modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH figurant à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/76, à titre de base de rédaction d'un accord entre un pays et le Comité exécutif pour la phase II des PGEH.

10. Formats de préparation des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO et de présentation des données obtenues (décision 74/53 g)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/77 contient l'ébauche du format pour la préparation des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO et la présentation des données obtenues, préparé conformément à la décision 74/53. Cette ébauche de guide tient compte de la vaste expérience des agences bilatérales et d'exécution dans la conduite d'enquêtes sur les SAO et l'analyse des résultats pour la préparation de plans nationaux d'élimination. Il contient aussi les observations recueillies suite à l'examen inter-sessions par les membres du Comité exécutif intéressés et les agences bilatérales et d'exécution.

Questions à traiter :

- Approuver ou non l'ébauche de modèle pour la préparation et la présentation des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'ébauche du format pour la préparation des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO et la présentation des données obtenues conformément à la décision 74/53 et l'endosser pour utilisation par les agences bilatérales et d'exécution lors de la préparation des enquêtes nationales sur les SAO dans les pays visés à l'article 5.

11. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décision 73/65 b))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/78 présente un rapport sur l'Indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral depuis la 73^e réunion.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'Indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral plus complet (MCII) (décision 73/65 b)), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/78;
- b) Prendre note, avec gratitude, de la réponse du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et des commentaires sur l'outil transmis par la Banque mondiale dans le cadre de ses travaux avec d'autres banques multilatérales de développement pour harmoniser la comptabilisation des gaz à effet de serre à travers leurs portefeuilles d'investissement et de ses travaux sur la réforme des subventions énergétiques; et
- c) Prendre note que le Secrétariat continuera de calculer les conséquences sur le climat des projets d'investissement dans les secteurs de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation résidentielle en appliquant le modèle MCII et pour les projets d'investissement dans tous les autres secteurs de fabrication, par l'application des méthodologies décrites au paragraphe 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/54.

12. Cahier des charges de la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base (décision 73/62 d))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/79 présente un projet de cahier des charges de la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base, tel que requis par la décision 73/62 d). Il contient les objectifs de la révision, les questions à traiter, la méthodologie de la révision, un budget, un échéancier pour l'achèvement de la révision.

Questions à traiter :

- Approuver ou non le cahier des charges et le budget de la révision

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du cahier des charges de la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base (décision 73/62 d)), figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/79;
- b) Approuver le cahier des charges de la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/79 en vue de l'évaluation des coûts administratifs pour la période triennale 2018-2020 ;
- c) Approuver l'octroi au Secrétariat d'un montant spécial de US 60.000 \$US en vue du financement des travaux requis pour effectuer l'étude de coût administratif ; et
- d) Prier le Secrétariat de soumettre le rapport sur la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base, en vue de son examen par le Comité exécutif à sa première réunion de l'année 2017 conformément à la décision 73/62 c).

13. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2014

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/80 comprend trois parties : la Partie I présente les comptes des agences pour l'année 2014 ; la Partie II contient un rapport de situation sur le compte du Fonds multilatéral à New York et la Partie 3 fournit un résumé de l'atelier sur les exigences de rapport selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note:
 - i) Des états financiers finaux du Fonds multilatéral en date du 31 décembre 2014, préparés conformément à la décision 74/52 b) figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/80;
 - ii) Que le PNUE a reçu le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour la période biennale s'achevant le 31 décembre 2014 et qu'il n'y avait aucun problème majeur intéressant le Fonds multilatéral;

- iii) Des observations du Trésorier sur le compte bancaire du the Fonds multilatéral à New York;
 - iv) Que la norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) comptabilise les arriérés de contributions datant de moins de trois ans au titre des « Engagements volontaires à recevoir » et maintient ceux datant de plus de trois ans au titre des créances douteuses à recevoir;
 - v) Du rapport de l'atelier sur les exigences de compte rendu au titre de l'IPSAS figurant dans l'Annexe II au présent document; et
- b) Charger le Trésorier d'inscrire dans les comptes de 2015 du Fonds multilatéral les différences entre les états financiers provisoires et les états finaux des agences d'exécution pour 2014, telles que présentées dans les tableaux 1 et 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/80.

b) Rapprochement des comptes de 2014

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/81 présente le rapprochement des informations provenant des comptes de 2014 avec les données financières des agences d'exécution déclarées dans leurs rapports annuels périodiques et financiers en date du 31 décembre 2014 et la base de données de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat. Il contient aussi les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Poste de rapprochement de 2014 non résolu pour le PNUE : une différence de 157 952 \$US entre le rapport périodique et financier du PNUE et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat ; une différence de 170 983 \$US en revenus et de 2 962 802 \$US en dépenses, entre le rapport périodique et financier annuel du PNUE et ses comptes finals.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2014, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/81;
- b) Demander au Trésorier de retenir des transferts futurs au PNUD et à l'ONUDI les montants respectifs de 82 831 \$US et de 24 667 \$US, représentant des intérêts créditeurs supérieurs aux montants indiqués dans leurs états financiers provisoires, comparé aux états financiers finals;
- c) Prendre note des postes de rapprochement non résolus pour 2014 ci-après:
 - i) Une différence de 157 952 \$US entre le rapport d'avancement du PNUE et l'inventaire; des différences de 170 983 \$US de revenus et de 2 962 802 \$US de dépenses entre le rapport d'avancement du PNUE et ses comptes finals, le PNUE présentera une mise à jour sur ces différences avant la 75^e réunion;
 - ii) Une différence de 10 \$US de revenu entre le rapport d'avancement de la Banque mondiale et ses comptes finals.
- d) Demander à l'ONUDI d'ajuster, dans ses comptes de 2015, les dépenses de 58 045 \$US

représentant la différence dans les coûts de soutien; la différence de 33 \$US de revenus entre son rapport d'avancement et ses comptes finals; et la différence de 15 \$US entre son rapport d'avancement et l'Inventaire;

- c) Prendre note des postes de rapprochement permanent ci-après:
- i) PNUD : montants de 68 300 \$US et de 29 054 \$US pour des projets non spécifiés;
 - ii) Banque mondiale : pour la mise en œuvre des projets ci-après, en conjonction avec d'autres agences bilatérales, s'il y a lieu:
 - Projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) d'un montant de 1 198 946 \$US;
 - Contribution bilatérale du Japon (THA/PHA/68/TAS/158) d'un montant de 342 350 \$US;
 - Contribution bilatérale de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120) d'un montant de 225 985 \$US;
 - Contribution bilatérale des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425) d'un montant de 5 375 000 \$US; et
 - Contribution bilatérale des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439) d'un montant de 5 375 000 \$US.

14. Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2015, 2016 et 2017 et proposé pour 2018

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/82 contient les budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2015, 2016 et 2017 et proposé pour 2018, présentés aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le document inclut un transfert de fonds prévu entre les postes budgétaires du budget approuvé de 2015 et le budget pour les réunions du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour les années 2015, 2016 et 2017 et du budget proposé pour 2018, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/82;
- b) Autoriser le Secrétariat à réaffecter des fonds entre des postes du budget approuvé de 2015 afin d'absorber les coûts supplémentaires découlant de l'introduction d'Umoja en juin 2015 et d'un nombre de documents plus élevé que prévu initialement, étant entendu que si les transferts de fonds dépassaient le plafond de 20 pour cent accordé au Chef du Secrétariat, le Secrétariat en aviserait le Comité exécutif à sa 77^e réunion; et
- c) Approuver les coûts proposés de personnel et de fonctionnement du budget de 2018, présenté à l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/82, d'une valeur totale de 7 268 801 \$US, fondée sur la tenue de deux réunions par année.

15. Règles principales du fonctionnement du Comité exécutif

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/83 passe en revue les voies de communication établies entre les acteurs clés du Fonds multilatéral et leur rôle pour fournir des conseils au Comité exécutif et des informations sur un certain nombre d'autres sujets reliés au fonctionnement du Comité exécutif soulevés en d'autres occasions. Il inclut aussi des renseignements fournis par les agences d'exécution sur leurs opérations et le cycle des projets.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager prendre note de l'analyse des règles principales du fonctionnement du Comité exécutif, préparée conformément à la décision 73/70 g) et contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/83.

16. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/84 sera émis au cours de la 75^e réunion et contiendra un rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion. Le document présentera un compte rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire par le Sous-groupe; les lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC; le rapport de vérification de la production de HCFC en Chine pour 2014; le rapport périodique de 2015 et la demande pour la tranche de 2016 du PGEPPH en Chine; et des données préliminaires ainsi qu'une demande d'autorisation pour effectuer l'audit technique du secteur de la production de HCFC au Mexique.

17. Questions diverses

Toute question de fond dont l'ajout est approuvé au point 2a) de l'ordre du jour sera examinée à ce point de l'ordre du jour.

18. Adoption du rapport

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 75^e réunion aux fins d'examen et d'adoption.

19. Clôture de la réunion

La réunion devrait être déclarée close le vendredi 20 novembre 2015.